



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du mercredi 25 janvier 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 19 janvier 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 32
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Dominique MARTIN- GENDRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur François DESEILLE	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	
Madame Danielle JUBAN	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	
Madame Claire TOMASELLI		
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM
Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
Madame Dominique BEGIN- CLAUDET	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Demande de subvention de fonctionnement 2023 - Dijon Bourgogne Invest

Dijon métropole poursuit une politique d'appui au développement économique du territoire dynamique, dans un contexte toutefois de vigilance avec la maîtrise du foncier à vocation économique imposée par la loi Zéro Artificialisation Nette et des priorités d'implantations à définir, ainsi qu'une concurrence qui s'est intensifiée avec la période covid entre les métropoles dites de taille intermédiaire.

Le positionnement de Dijon en tant que métropole qui concilie développement économique, environnemental et social, accessible et à haute qualité de vie, a toutes les cartes en main pour poursuivre sa dynamique d'attractivité et de rayonnement au plan national et à l'international, sous condition que l'offre de services soit au niveau d'excellence attendu par les investisseurs et les talents attirés.

Dans ce contexte, la Métropole a décidé la création en janvier 2022 d'une nouvelle agence d'attractivité métropolitaine, Dijon Bourgogne Invest (DBI), qui porte ces ambitions de développement du territoire par une croissance économique responsable.

Dijon Bourgogne Invest s'est dotée d'une gouvernance partenariale publique-privée avec un Bureau composé de 15 chefs d'entreprises du territoire et 3 représentants de la collectivité.

Elle a notamment pour objectifs de concevoir et mettre en œuvre des stratégies de développement économique et d'innovation selon les axes d'actions suivants :

- Le soutien des entreprises et des entrepreneurs des filières de croissance du territoire par une offre de services à destination des entreprises implantées, des entreprises ayant un projet d'implantation et des start-ups,
- Le développement d'une offre de services orientée sur l'aide à l'implantation des entreprises et à leur développement sous forme de conseils et d'accompagnement en matière juridique, fiscale, d'ingénierie financière, d'accompagnement immobilier et foncier, de mobilité des salariés et de RH, de mentorat et de mise en relation entre les acteurs économiques du territoire,
- La promotion du territoire de Dijon Métropole lors des salons industriels et autres évènements de ce type et la promotion desdits évènements,
- La fédération et l'animation d'un réseau d'acteurs et d'ambassadeurs,
- Le soutien aux projets et partenariats à fort impact territorial.

Aux termes de sa première année d'installation avec une nouvelle équipe de 6 salariés, DBI a mené ses premières actions qui ont notamment permis de :

- structurer le fonctionnement de l'association nouvellement créée ;
- engager la mise en place d'une offre de services en s'appuyant sur:
 - ☛ la réalisation d'outils de promotion du territoire (vidéos des grandes zones d'activité du territoire, site internet provisoire ...) et le travail d'animation des réseaux sociaux à partir de sa page linkedin (en 4 mois, le nombre d'abonnés est passé de 6400 à 7500) ;
 - ☛ des processus formalisés avec notamment la mise en place d'un portefeuille 'projet', contenant actuellement 50 projets d'implantation ainsi qu'un processus en 7 étapes permettant de structurer le suivi des projets ;
 - ☛ une offre spécifique d'accompagnement à la mobilité professionnelle pour aider les entreprises dijonnaises à attirer des talents, créée sous le nom de « Chouette Move » et qui sera déployée en 2023.
- contribuer progressivement à la prise en charge des dossiers d'implantation identifiés ;
- faire vivre la gouvernance publique-privée avec la tenue de bureaux exécutifs réguliers (8 dans l'année) et son assemblée générale réunie à 2 reprises en 2022 ;
- engager une collaboration étroite avec la métropole : DBI est hébergée dans les locaux de la métropole, a conduit un séminaire stratégique le 2 septembre conjointement avec les services du développement économique, et s'articule au quotidien avec les collaborateurs de la métropole ;
- promouvoir le territoire, conformément aux objectifs conventionnels. DBI a tenu un stand sur deux salons professionnels : du 7 au 9 septembre 2022 à l'occasion de Business Industries à Dijon puis au SIMI, salon incontournable de l'immobilier d'entreprise à Paris du 5 au 9 décembre 2022 ;
- capter des premiers investissements : DBI a attiré un investissement japonais, la société WHILL (200 personnes dans le monde, spécialiste des fauteuils roulants électriques) qui a implanté sa filiale de distribution pour la France à Dijon en novembre 2022. DBI a

également détecté un projet d'investissement d'un groupe allemand qui transférerait sa filiale française à Dijon dès 2023, avec à la clé 30 emplois.

En 2023, les principaux objectifs sont détaillés dans le plan d'actions annexé au présent rapport. Ils s'inscrivent dans le prolongement de l'action engagée en 2022 et des objectifs de la convention pluri annuelle autour de 5 axes prioritaires :

- 1 Faire connaître la proposition de valeur du territoire dans les réseaux : travail de prescription, travail de fédération et animation de plusieurs « task force » thématiques, et enfin mobilisation des réseaux dijonnais en s'appuyant sur leur relation affective avec le territoire.
- 2 Intensifier la prospection directe : présence d'un stand sur le MIPIM du 14 au 17 mars 2023, mais aussi sur : Global Industrie, Mix'E, Santexpo, Vivatech et sur le SIMI.
- 3 Aider les entreprises à renforcer leur ancrage dans le territoire. Seront notamment déployés deux programmes de rencontres : avec les grands comptes (entreprises employant plus de 100 collaborateurs, élargi dans certains cas aux plus de 50 collaborateurs pour les entreprises ayant leur siège social dans le territoire), et avec les entreprises à capitaux étrangers (fichier en cours d'élaboration. Leur nombre s'estime à 45/50 et toutes seront visitées en 2023).
- 4 Promouvoir le territoire dijonnais. DBI créera un site internet complet, poursuivra la montée en puissance de l'offre 'Dijon' via ses réseaux sociaux en développant des campagnes ciblées et une campagne de presse nationale « Rendez-vous dans 15 mn » pour illustrer la qualité de vie incomparable de la métropole. Des rendez-vous de l'attractivité seront lancés pour fédérer et impulser des dynamiques collectives.
- 5 Consolider le processus de veille de l'agence.

Pour mener à bien son action, DBI poursuivra son travail 'd'outillage' : mise en place d'un CRM au printemps 2023, réalisation d'argumentaires afin de répondre de façon structurée, rapide et complète aux sollicitations des investisseurs, nouvelle plaquette en français et anglais 'Dijon, the place to invest' déclinée sous formes de capsules vidéo (une par argument sera déclinée dans le cours de l'année).

Pour mener ces actions, DBI sollicite une contribution financière de la collectivité à hauteur de 1 150 000 euros, par courrier en date du 10 janvier 2023 adressé par son Président pour la 2e année de fonctionnement de l'agence, selon le budget prévisionnel suivant :

Dépenses	En euros	Recettes	En euros
Frais de fonctionnement	97 300	Subvention Métropole	1 150 000
Frais de personnel	438 570	Adhésions	0
Activités	614 130		
- Animation des réseaux	8 600		
- Prospection directe	369 784		
- Approche ciblée des acteurs locaux	17 500		
- Promotion du territoire	168 610		
- Outils de veille	49 636		
Total	1 150 000		1 150 000

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une subvention de 1 150 000 € à Dijon Bourgogne Invest selon les modalités détaillées dans le présent rapport et tenant compte des documents annexés avec le bilan 2022, le plan d'actions et le budget prévisionnel 2023 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN POUR : 27 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 10
 DONT 5 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN